

## Rentrée le 1er septembre 2020

Chers parents,

L'équipe des enseignants souhaite à tous une très bonne rentrée 2020. Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances et nous sommes heureux d'accueillir vos enfants pour cette nouvelle année scolaire.

La rentrée a lieu mardi 1er septembre 2020 à 9h00 pour tous les élèves sauf les enfants de petite section qui commenceront à 10h le premier jour.

La journée se déroulera de la façon suivante :

- Les listes des classes seront affichées sur le panneau de l'école. Ainsi, à 9h00, les parents conduiront directement leurs enfants à leur maître ou à leur maîtresse qui procédera à l'appel. Vous préciserez si votre enfant reste à la cantine et prend le bus le soir et si vous n'êtes pas présents le jour de la rentrée, merci de l'indiquer dans le cahier de texte de votre enfant.
- Entrée : portillon et sortie : les parents sont invités à quitter l'école, dès que possible, par soucis de fluidité, par le portail central.
- Port du masque de rigueur pour les adultes.

A partir du 2 septembre 2020, les entrées et sorties des classes seront échelonnées afin de permettre le passage aux toilettes et le lavage des mains avant le début des cours.

Ces horaires vous seront précisés dès le jour de la rentrée (les horaires seront décalés comme c'était le cas en juin 2020) dans le cahier de liaison de votre enfant. Je vous rappelle que les retards ne sont pas possibles car aucun personnel ne sera disponible après fermeture des portes. Merci par avance de votre compréhension.

Rentrée de la classe de Petite Section de maternelle :

Vous serez accueillis par la maîtresse dans la cour à 10 h et vous pourrez accompagner votre enfant dans sa classe le jour de la rentrée. Nous verrons ensemble si cet accueil peut se faire en extérieur par la suite pour les raisons sanitaires à venir.

Communication :

Nous communiquerons régulièrement avec les familles pendant l'année scolaire par affichage et par mail dans le contexte sanitaire qui est toujours susceptible d'évoluer. Aussi je vous remercie de bien vouloir m'informer de toutes nouvelles coordonnées en cours d'année s'il vous plait.

Je vous adresse, ci-joint, un résumé du protocole sanitaire actuel consultable sur le site du Ministère de l'Education Nationale).

Bonne rentrée à tous et bienvenue aux nouvelles familles.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

La directrice  
Mme Zurbach

## Résumé de la situation sanitaire à la rentrée

Le protocole sanitaire est à consulter sur le site du Ministère.

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.**

**Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.**

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), **la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.**

**Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.**

**Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.**

**Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :**

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels :**

- pendant les cours à l'école maternelle,
- lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves en école élémentaire, en collège et en lycée.

**Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

**La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

**La limitation du brassage des élèves**

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

**L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.**